



*SYNDICAT PROFESSIONNEL
DES SCIENTIFIQUES DE L'IREQ*

COMMUNIQUÉ AUX MEMBRES
COMMUNIQUÉ AUX MEMBRES
COMMUNIQUÉ AUX MEMBRES

6 ou 60 ?

BOUCHERVILLE, le 30 septembre 2004 - 6 ou 60 chercheurs/ingénieurs de trop à l'IREQ et au LTE, telle est la question. Car notre différend sur le renouvellement de la convention collective semble se résumer à ce seul point litigieux.

En effet, depuis la dernière séance de négociation qui s'est tenue le 17 mai dernier, nous avons tenté de faire progresser le dossier de notre convention collective auprès de gestionnaires "raisonnables" et ceux-ci en sont venus à une conclusion similaire à notre propre analyse: à savoir qu'il y a, dans les effectifs de chercheurs et d'ingénieurs de l'IREQ et du LTE, environ 6 personnes qui devraient être relocalisées dans de nouveaux domaines d'activité, leurs domaines ayant été délaissés par Hydro-Québec dans le passé. Il s'agit de chercheurs et d'ingénieurs qui ont tenté depuis plusieurs années, sans succès, de se réorienter dans un nouveau secteur de R&D mais sans bénéficier d'aucun support de leurs supérieurs dans leurs démarches. Puisque telle est la situation, ces gestionnaires "raisonnables" estiment qu'il n'y a aucune raison valable pour ne pas renouveler notre convention collective sur la base des ententes salariales conclues avec les autres syndicats, comme nous l'avons décidé lors de notre assemblée générale du 19 février 2004.

Cependant, il y a un hic et il s'appelle Jacques Martel. En effet, le Directeur de l'IREQ estime, quant à lui, qu'il y a plus de 60 chercheurs et ingénieurs qui i) ne sont pas affectés à des projets autorisés par les plate-formes ou ii) ne facturent pas 100% de leur temps à des projets autorisés par les plate-formes ou iii) oeuvrent dans des domaines d'activité qu'il estime sans avenir ou iv) sont de vieux "croustons" sans aucun avenir à l'IREQ, pour employer ses propres termes. Et son seul refus a pour effet de bloquer une entente qui permettrait de régler ce dossier litigieux, amenant ainsi les gens à se concentrer sur la situation catastrophique entourant le financement des activités de R&D.

De plus, lors d'une réunion de service tenue récemment, le gestionnaire responsable de l'unité a assuré ses employés que l'objectif visé n'était pas de mettre fin à la permanence mais qu'il fallait trouver une solution pour "disposer" des effectifs devenus indésirables ou superflus aux yeux de

la Direction de l'IREQ. Mais, si ce n'est pas vouloir mettre fin à la permanence, qu'est-ce que c'est, alors ?

Quelqu'un aura-t-il enfin le courage de "mettre le poing sur la table" et de faire entendre raison à Jacques Martel dans ce dossier ?

Voici les autres éléments qui seront traités dans cette communication:

- Rencontres automnales tenues par le Bureau auprès des membres
- Les cartons d'invitation sont émis
- Les budgets de R&D à venir: encore des coupures !
- Dossier AVCS: l'arbitre Claude Foisy nous donne raison
- Cotisations syndicales lors de congés sans solde: le tribunal donne raison au SPSI
- IREQ Story I: le dossier pathétique de nos collègues de l'équipe "béton"
- Rions un peu...malgré tout...

Rencontres automnales tenues par le Bureau auprès des membres

Selon son habitude, le Bureau du Syndicat a mené des rencontres, en groupes restreints, avec les membres du SPSI afin de faire le point sur le financement des projets de R&D ainsi que le dossier de la convention collective. Ainsi, plus de 50% des membres du SPSI ont participé à ces réunions et les échanges ont été productifs et riches en enseignement sur ce qui se passe réellement "sur le terrain".

De plus, ces rencontres ont permis de confirmer que:

- Dans plusieurs unités, les gens interrogés ont qualifié d'inacceptable le fait que l'acceptation des projets soumis ainsi que leur financement des projets dépendent des aléas conjoncturels ou des décisions "discrétionnaires" et "sans appel" de certains, ce qui va à contresens des prémisses énoncées lors du lancement de l'approche "stage-gate"
- Dans les unités où les activités de R&D semblent bien se dérouler, les gens interrogés ont confirmé le fait qu'ils étaient entièrement solidaires des chercheurs et ingénieurs qui subissent les contrecoups de décisions administratives douteuses ou d'une vision erronée des besoins à venir en R&D
- Dans toutes les unités, les gens interrogés ont estimé que la solution à la situation de la R&D et à son financement ne passe pas par l'abolition de la permanence ou la modification de la convention collective
- Dans toutes les unités rencontrées, les gens interrogés ont estimé que les solutions reposent entre les mains des gestionnaires d'Hydro-Québec et de l'IREQ, pour peu que ces derniers remplissent leurs mandats et "fassent leur job", i.e. représenter et défendre nos budgets auprès des autorités

Est-il besoin de rappeler que d'autres rencontres seront tenues avec les membres du SPSI, au cours des prochains mois, afin de vous tenir informés de ce qui se passe et afin de maintenir un échange constant entre le Bureau et les membres.

Les cartons d'invitation sont émis

Eh bien, c'est fait, les faire-part sont transmis: vous serez invités à rencontrer le Directeur de l'IREQ, Jacques Martel, au cours des prochaines semaines, celui-ci voulant vous présenter ses orientations 2005 en matière de R&D. Avec l'aide d'un consultant externe - la firme Kadran, selon nos informations - et de ses relevants, il y présentera la toute dernière mouture des décisions de la Direction en ce qui concerne nos activités pour l'année 2005. A ce propos, nos collègues du Syndicat des technologues d'Hydro-Québec, représentés par Jean-Yves Paquette de l'IREQ, ont sollicité une rencontre avec la Direction de l'IREQ mais les échanges ont été plutôt limités, Jacques Martel refusant de leur fournir copie du rapport émis par le consultant.

Ainsi, selon l'information relayée par nos collègues, on vous fera part des 3 axes selon lesquels s'articulera la R&D en 2005: un axe identifiant les domaines/projets à maintenir, un autre axe précisant les domaines/projets à réorienter et, finalement, un dernier axe identifiant les domaines/projets à abolir. Ainsi, on ne sera guère surpris d'y apprendre que le domaine de l'éolien est à abolir, de même que l'expertise en béton développée par nos collègues oeuvrant dans ce domaine.

Mais, surtout, rappelez-vous qu'il s'agit d'une invitation, à laquelle vous êtes libres de donner suite ou non, selon votre intérêt à aller écouter le fruit de leurs "savantes réflexions"... Et, si vous y participez, peut-être rappeler à Jacques Martel que:

- depuis la fermeture du laboratoire Grande Puissance, la situation est catastrophique et qu'on vit maintenant une crise profonde qui ne semble pas vouloir se régler
- dans la tourmente qui afflige en ce moment le financement et la gestion de la R&D, nos supérieurs, Jacques Martel et Elie Saheb au premier chef, sont complètement invisibles et désintéressés de notre avenir
- les chercheurs et ingénieurs du SPSI en ont "marre" de défendre, seuls, les intérêts de la R&D, nos gestionnaires ne faisant pas leur boulot et n'étant pas intéressés à défendre les intérêts de leurs employés
- les chercheurs et ingénieurs du SPSI en ont assez de se faire dire, par leurs supérieurs immédiats, que nous sommes les mal-aimés de l'entreprise et que l'on ne veut plus de nous à l'avenir
- il serait grand temps que, plutôt que de jouer à l'autruche et de nous mentir de façon aussi effrontée sur notre avenir, qu'il nous confirme que son mandat est bel et bien de fermer l'IREQ et le LTE, rien de plus

- il doit cesser de tenir des propos dégradants et insultants à l'encontre du personnel scientifique de l'IREQ et du LTE tant dans ses communications externes que lors de ses présences à la cafétéria de l'IREQ

Assez, c'est assez !

Bref, pourquoi ne pas profiter de l'occasion pour "donner l'heure juste" à un Directeur qui fait la promotion de son plan de carrière et de ses intérêts plutôt que d'assumer son mandat et ses responsabilités !

Les budgets de R&D à venir: encore des coupures !

Évidemment, vous avez été informés des coupures budgétaires qui seront réalisées à même les budgets de R&D en 2004 ainsi qu'en 2005. Et il semble que le contexte ne soit pas à la réjouissance, le Directeur de l'IREQ ayant fait part à un groupe de recherche, récemment, qu'il avait un déficit de 19 M\$ à "régler". Ainsi, s'il souhaite régler, par le licenciement de chercheurs et d'ingénieurs membres du SPSI, son déficit d'opération, ce ni plus ni moins de 190 emplois de recherche qui seraient amenés à disparaître, ce qui serait un non sens absolu !

Tenant compte du contexte catastrophique dans lequel nous évoluons, soyez assurés que nous sommes vigilants et que nous poursuivrons nos représentations tant à l'interne d'Hydro-Québec qu'à l'extérieur de l'entreprise afin de ramener de l'ordre dans tout le fouillis actuel.

Dossier AVCS: l'arbitre Claude Foisy donne raison au SPSI et au SPIHQ

Décision majeure dans le dossier de l'assurance vie collective supplémentaire (AVCS); après plus de 2 années de représentations et de nombreuses séances d'arbitrage, l'arbitre Claude Foisy vient de reconnaître le bien-fondé du grief que nous avons déposé, en novembre 2000, dans ce dossier. Rappelons qu'Hydro-Québec avait sciemment caché le fait que ce programme d'assurance, en le fermant à de nouveaux adhérents, allait subir des augmentations de cotisations "substantielles" pour ceux qui avaient souscrit à ce programme d'assurance. De plus, l'arbitre Foisy a reconnu le fait qu'Hydro-Québec n'avait pas agi en mandataire éclairé quant à la gestion de ce régime, faisant prévaloir ses intérêts au détriment de ceux des adhérents au régime.

Dans sa décision, l'arbitre ordonne aux parties d'enclencher des discussions, dans les plus brefs délais, afin de trouver une solution acceptable dans ce litige et que, au demeurant, il demeure saisi du dossier afin d'imposer une solution si les parties ne s'entendent pas. A l'évidence, nous vous tiendrons informés de l'évolution de ce dossier.

Cotisations syndicales lors de congés sans solde: le tribunal donne raison au SPSI

Un autre dossier pour lequel le SPSI vient d'obtenir gain de cause devant la Cour du Québec. Il s'agit du dossier des cotisations syndicales pour les membres se prévalant d'un congé sans solde -

à l'exception des membres en congé de paternité et de maternité -, tel qu'adopté lors de notre assemblée générale du 21 juin 2000.

Or, même si la majorité des personnes touchées par cette mesure ont acquitté leurs cotisations syndicales dans les délais prescrits, 2 personnes - un membre et un ex-membre du SPST - avaient questionné la validité de cette mesure devant les tribunaux en invoquant, notamment, le bien-fondé de la mesure ainsi qu'une formulation "ambiguë" de la résolution elle-même.

Eh bien, le juge a statué sur le bien-fondé de la résolution et conclu qu'elle était fondée en fait et en droit et a, en conséquence, ordonné aux parties concernées de rembourser le Syndicat des cotisations impayées à ce jour.

IREQ Story I: le cas pathétique de nos collègues de l'équipe "béton"

Nous profitons de cet envoi pour lancer une toute nouvelle rubrique, basée sur des cas vécus à l'IREQ et au LTEE, à l'image des "success story" dont nous abreuvons les journaux... ça concerne nos collègues de l'équipe "béton" - 6 chercheurs ayant fait une carrière exceptionnelle en R&D - qui ont su, notamment, résoudre le problème des fissures du barrage Manic 5 alors que le comité d'expert d'Hydro-Québec ne trouvait aucune solution à ce problème.

Ainsi, nos collègues n'ont, en ce moment, aucun projet qui ait été accepté par la plate-forme Production même s'ils ont soumis plus de 7 propositions au cours des deux dernières années. Des 7 propositions soumises à la plate-forme Production, 5 ont été rejetées et 2 ont été retenues... pour être confiées à des ingénieurs de la division Production !

Mais nos vaillants confrères n'ont pas jeté la serviette pour si peu et ont demandé l'assistance de leur supérieur hiérarchique, Bernard Massé, afin de les aider à obtenir des mandats de la division Production. La réponse de leur supérieur, traduite en termes simples, a été qu'ils "se débrouillent seuls" avec leurs problèmes... Redoublant d'ardeur dans la défense et la promotion de leurs idées, ils ont alors fait appel aux bons offices de Jacques Martel lequel, en réunion avec les chercheurs impliqués, les a informé que Bernard Massé, leur supérieur, saurait les seconder dans leurs efforts... retour à la case départ !

Aux dernières nouvelles, nos collègues ont toujours espoir de faire accepter leurs projets mais il faudrait que les gestionnaires impliqués - leur supérieur immédiat ainsi que le Directeur de l'IREQ - "méritent leur paie" et fassent le travail pour lequel ils sont payés, à savoir supporter leur personnel et faire les représentations requises auprès de la Direction à Hydro-Québec !

Rions un peu... malgré tout...

Un berger faisait paître son troupeau au fin fond d'une campagne quand, d'un nuage de poussière, surgit une rutilante Range Rover venant dans sa direction. Le chauffeur, un jeune homme dans un complet Armani, chaussures Gucci, verres fumés Ray Ban et cravate Hermès, se penche par la fenêtre et demande au berger: *"Si je peux vous dire exactement combien de moutons il y a dans votre troupeau, m'en donnerez-vous un ?"*

Le berger regarde le jeune homme puis son troupeau broutant paisiblement et répond simplement: *"Certainement."*

L'homme gare sa voiture, ouvre son ordinateur portable, le branche à son téléphone cellulaire, navigue sur Internet vers la page de la NASA, communique avec un système de navigation par satellite, balaie la région, ouvre une base de données et quelque trente fichiers Excel aux formules complexes. Finalement, il sort un rapport détaillé d'une dizaine de pages de son imprimante miniaturisée et s'adresse au berger en disant: *"Vous avez exactement 1 586 moutons dans votre troupeau."*

"C'est exact" dit le berger. *"Et comme nous l'avions convenu, prenez-en un."*

Il regarde le jeune homme faire son choix et expédier sa prise à l'arrière de son véhicule, puis il ajoute: *"Si je devine avec précision ce que vous faites comme métier, me rendrez-vous mon mouton?"*

"Pourquoi pas?" répondit l'autre.

"Vous êtes consultant" dit le berger.

"Vous avez parfaitement raison, mais comment avez-vous deviné?"

"C'est facile. Vous débarquez ici alors que personne ne vous l'a demandé, vous voulez être payé pour avoir répondu à une question dont je connais la réponse et, manifestement, vous ne connaissez absolument rien à mon métier."

Maintenant, rendez-moi mon chien !"

Pour nous rejoindre

Secrétariat du SPSI
210, boul. de Montarville
Bureau 3014
Boucherville (Québec)
J4B 6T3
Tél : (450) 449-9630
1-877-449-9630 (sans frais)
Fax : (450) 449-9631
Courriel : secretariat@spsi.qc.ca
Page Web : www.spsi.qc.ca

Le Bureau du Syndicat